

TABLEAUX DE REPARTITION DES CHARGES ENTRE LOCATAIRE ET BAILLEUR

Conclusion du bail commercial entre M..... et M.....

suivant acte SSP en date du

et à effet du

1- DEPENSES LIEES AUX REPARATIONS, A L'ENTRETIEN ET TRAVAUX

<i>L = Locataire / B = Bailleur</i>	Entretien courant	Réparation (1)	Remplacement et réfection Gros entretien (1)	Mises en conformité qui ne relèvent pas de grosses réparations de l'art. 606 du code civil (1)	Vétusté qui ne relève pas des grosses réparations de l'art. 606 du code civil (1)	Grosses réparations de l'art. 606 du code civil
Equipements généraux						
Cage d'escaliers	L					B
Boîte aux lettres	L					B
Sonnerie	L					B
Porte automatique	L					B
Rideau métallique	L					B
Ascenseur / Monte-charge	L					B
Gouttière	L					B
Toiture	L					B
Cheminée	L					B
Porche	L					B
Portail	L					B
Façade	L					B
Electricité						
Antenne TV / Parabole	L					B
Interphone	L					B
Alarme	L					B
Ventilation	L					B
Climatisation	L					B
Désenfumage	L					B
Chaudière	L					B
Groupe froid	L					B
Distribution : conduit d'air, tuyauteries, pompes	L					B
Radiateur	L					B
Convector	L					B
Groupe électrogène	L					B
Onduleur de batterie	L					B
Appareils d'éclairage extérieurs	L					B
Appareils d'éclairage intérieurs	L					B
Plomberie						
Pompe de relevage	L					B
Baignoire	L					B
Douche	L					B
Evier cuisine	L					B
Lavabo salle de bain	L					B
Bidet	L					B
Robinetterie	L					B
Clos / Couverts						
Murs extérieurs	L					B
Murs intérieurs	L					B
Ravalement	L					B
Etanchéité (façade et clôture)	L					B
Revêtement de sols extérieurs (parking et voiries)	L					B
Arceau de stationnement	L					B
Revêtement de sols intérieurs	L					B
Stores extérieurs, menuiseries extérieures, porte de garage, devanture	L					B

Divers					
Equipements ménagers	L				B
	L				B
	L				B
	L				B
Evier cuisine	L				B
Espaces verts et frais de jardinage, fleurs et plantes	L				B
Travaux imposés au locataire par la législation, la réglementation et l'administration (voirie, sécurité, hygiène, environnement, réglementation du travail, ERP, participation des pompiers et frais de contrôle y afférent.	L				B

(1) Compléter par L pour locataire ou B pour bailleur afin d'indiquer la répartition de la charge du coût des dépenses.

2- IMPOTS, TAXES, REDEVANCES ET FRAIS DIVERS

	BAILLEUR (2)	LOCATAIRE (2)
Contribution économique territoriale (CET) du bailleur	X	
Autres impôts dont le redevable légal est le bailleur		
Taxe foncière		
Taxe de balayage		
Taxe d'écoulement des égouts		
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		
Taxe spéciale sur les locaux		
Services dont le locataire bénéficie directement ou indirectement (charges des parties communes...)		
Prime d'assurance du bailleur	X	
Honoraires de gestion locative	X	
Modification d'arrivée de branchement, de remplacement de compteurs ou d'installations intérieures exigées par les compagnies de distribution		
- d'eau		
- d'électricité		
- de gaz		
- de téléphone		

(2) Cocher pour chaque dépense à qui en incombe la charge.

Fait à

En exemplaires

Dont un remis dès à présent au locataire qui le reconnaît.

Le

Le bailleur

Signature précédée de la mention manuscrite "certifié exact"

Le(s) locataire(s)

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "certifié exact"

Si un seul locataire signe, il rajoute la mention suivante : "je me porte-fort pour tous les autres titulaires du bail"